



Réforme de la formation des enseignants

Mesures transitoires

Sommaire :

- 1) Rappel de la réforme engagée
- 2) Maquettes de master
- 3) Les principes défendus par le SNUipp pour un master PE
- 4) Analyse des dernières propositions ministérielles :

Un calendrier intenable

Le ministère s'est engagé sur un calendrier précipité qui entraîne un manque de cohérence et de concertation, reconnu par tous, notamment par la CPU et la CDIUFM. De nombreuses motions ont été votées dans les universités pour demander un moratoire.

Constatant dans les faits l'impossibilité de tenir le calendrier, le MESR a été contraint à un report des dépôts des maquettes des nouveaux masters au 15 février 2009, au lieu du 31 décembre 2008. Ces masters seraient validés pour le 15 avril par l'AERES.

La FSU s'est adressée aux 2 ministères concernés en pointant les incohérences du projet et pour exiger un report de la masterisation à 2011. Elle a rappelé la nécessité d'ouvrir des négociations, et demande le maintien du concours sous sa forme actuelle pour 2010, le rétablissement des 10000 postes au concours (7000 prévus), avec des propositions de mesures transitoires.

1) Rappel de la réforme engagée

Les nouveaux concours de recrutement des enseignants seront mis en place pour la session 2010 :

- le concours se passera en cours d'année de Master 2, admissibilité en fin de 1^{er} semestre M2, admission en fin de 2^{ème} semestre M2,
- tout M2 peut permettre de passer le concours,
- les universités auront en charge la formation des enseignants,
- elles proposeront des masters professionnels pour les métiers de l'éducation, des masters spécifiques sont en cours d'élaboration,
- un nouveau concours basé sur 4 épreuves est mis en place (cf circulaire),
- les lauréats du concours et titulaires d'un master auront une classe en responsabilité dès la rentrée suivante et seront titularisés après inspection,
- la première année d'exercice sera suivie d'aide et de soutien par un enseignant expérimenté et d'actions spécifiques dans le cadre de la formation continue,
- la mastérisation doit conduire à une revalorisation des carrières des nouveaux recrutés.

Le ministère proposait d'ouvrir une réflexion autour des thèmes suivants :

- maquette des concours,
- formation initiale,

- entrée dans le métier (prise de fonction, affectation, accompagnement),
- aspects indemnitaires et indiciaires,
- devenir des maîtres formateurs et des PIUFM.

Pour le moment, seul le projet de nouvelle maquette de concours nous a été soumis avec quelques modifications à la marge après échange de courriers.

Le SNUipp a adressé un courrier au ministre sur les missions des PEMF en rappelant leur spécificité et l'ouverture de discussions sur cette question. Sans réponse depuis ce courrier de début décembre, le SNUipp a demandé une audience. Aucune proposition n'a été faite concernant la revalorisation des carrières des enseignants hormis la prime de 1500 euros pour les débuts de carrière.

2) Maquettes de master

Elles s'appuient sur la circulaire du 17 octobre (Hetzel) qui cadre les masters : conditions minimales auxquelles le ministère délivrera les habilitations de « diplômes nationaux » et des financements.

- aménagement des masters disciplinaires pour le 2nd degré, création de nouveaux masters pour les PE (mais aussi PLP, CPE, Copsy, documentalistes,...).
Problème particulier des psychologues scolaires. Fragilisation de l'unité 1er / 2nd degré (écart de niveau de qualification dans les cursus universitaires, induisant aussi un écart dans les débouchés possibles)
- 4 grands champs (humanité / sciences et technologie / didactique, psychologie, sciences humaines / outils pédagogiques), sans exclure la connaissance du système éducatif, les stages et la préparation au concours. La recherche serait liée à un des 4 domaines au choix.
*Il y a un manque de lisibilité dans l'articulation avec le cahier des charges de la formation. Risque d'un cursus complet axé sur la polyvalence, enfermant l'étudiant dans une seule voie de formation.
Ce type de formation ne peut permettre des dominantes de formation dans un champs disciplinaire élargi avec des compléments de formation renforcés lors des premières années d'exercice, puis dans le cadre de la formation continue*
- la formation (scientifique et professionnelle) devrait être achevée à l'issue du master et du concours.
La première année d'exercice, celle de la titularisation, n'est pas inscrite dans le cursus de formation. On risque de voir se mettre en place des dispositifs d'adaptation à l'emploi plutôt que la poursuite d'une formation en cohérence avec les acquis antérieurs.
- compagnonnage pendant l'année de stagiarisation (post concours).
Limites (contrairement aux propos tenus au Sénat, la pédagogie n'est pas un art et ne repose pas sur des savoirs empiriques qui seraient reproduits par imitation). Absence de définition de la place, du rôle et des missions des maîtres formateurs et des CPC, en formation initiale et continue.
- Les objectifs de formation continue sont :
 - . qu'elle devienne plus diplômante
 - . de faciliter les reconversions professionnelles.*Aucune piste n'est proposée pour y parvenir.*

3) Les principes défendus par le SNUipp pour un master PE

- inscription dans un continuum : de la licence à la T2
- permettre de réussir le concours, mais aussi d'apprendre le métier... tout en laissant une possibilité de réorientation
- formation professionnelle en master : stages d'observation, de pratique accompagnée, en responsabilité
- formation qui doit s'appuyer sur le réseau existant des maîtres formateurs. Définir la place des formateurs premier degré, avec des missions propres et du temps de décharge institutionnel. Le démantèlement de ce maillage rendrait illisible la formation universitaire et professionnelle.

- adossement à la recherche : nécessite d'impliquer des enseignants chercheurs habilités à diriger des recherches / nécessité de développer la recherche en éducation
- tronc commun «métiers de l'éducation» (faciliter l'insertion professionnelle pour ceux qui ne réussiraient pas le concours)
- contenus pour assurer la polyvalence : niveau d'exigence qui n'est pas celui d'un master disciplinaire pour chacune des disciplines enseignées, mais cependant d'un niveau « au moins équivalent à la formation actuelle ». Question des dominantes à envisager.
- pilotage et coordination indispensable entre université et IUFM.
- la création d'un master professionnel ne doit pas impliquer la disparition de la formation professionnelle après le concours.

4) Analyse des dernières propositions ministérielles :

(Lire le communiqué du ministère de l' Education Nationale).

Alors que la FSU s'est adressée aux 2 ministres pour demander le report de la réforme d'une année supplémentaire et l'ouverture de discussions sur l'ensemble des points de la réforme, le ministère n'a pas daigné répondre à cette demande et annonce par communiqué de presse des mesures transitoires ainsi que les modalités des aides (stages et bourses), décidées unilatéralement. Il ne s'agit pas d'un texte de cadrage mais de propositions faites par le ministère de l'Education aux universités qui auront, dans le cadre de leur autonomie, le choix de les appliquer.

Mesures transitoires :

Dans sa déclaration, le ministère reprend les propositions de la CPU concernant les mesures transitoires

- * Une dérogation au recrutement au niveau master pour les candidats recalés dès l'admissibilité au concours 2009, possibilité de se présenter au concours 2010 sans passer par un master.
- * Pour les candidats admissibles (mais recalés), ne disposant pas du M1, possibilité de s'inscrire en M2 (admissibilité = M1)
- * Pour les candidats titulaires du M1, présents aux épreuves, possibilité de s'inscrire en M2.
- * Des commissions d'équivalence étudieront au cas par cas la validation partielle d'un M1 pour les recalés à l'admissibilité.

En cas de problème de viviers d'étudiants pour les DOM, un examen spécifique pourra être envisagé (circ Hetzel).

Cela pose un certain nombre de questions : valeur de cet examen, statut des personnels...

Ces mesures ne constituent pas des garanties d'équivalence de diplômes mais ouvrent des possibilités d'inscription à ces mêmes diplômes, à charge ensuite pour les universités d'accorder ou non cette inscription (le passage en M2 se faisant sur dossier).

De plus, dans le cas de ces mesures dérogatoires, à quel niveau de diplôme correspondra le concours ? (en lien avec une éventuelle revalorisation du métier).

Les bourses :

- * Un complément de bourse sur critères sociaux, permettant le passage de l'échelon 0 (exonération des droits universitaires et de la sécurité sociale étudiante) à l'équivalent de l'échelon 1 (subvention de 1449 € annuels) des boursiers inscrits dans ces masters.
- * La création de 12 000 bourses au mérite d'un montant maximum de 2500 € annuels (selon revenu fiscal de référence) pour les étudiants non boursiers.
- * La réservation de 5000 postes d'assistants d'éducation aux étudiants de M2 et de 4000 postes aux étudiants de M1 se destinant à ces métiers
- * 40 000 stages en responsabilité donnant droit à une « gratification » à hauteur de 3000 €

Des mesures largement insuffisantes pour rendre attractif le métier, annoncées sans aucune

négociation avec les organisations (trop peu d'étudiants concernés et montants des bourses trop faibles malgré les possibilités de cumuls, ce qui constitue une régression par rapport à la situation des PE2 stagiaires).

Selon l'UNEF, 18 000 à 35 000 étudiants ne pourront pas prétendre à ces aides. Les postes d'assistants d'éducation ne constituent pas non plus une réponse financière et interrogent sur leur comptabilité avec une formation qui doit associer l'acquisition d'un master et la préparation au concours.

Volet professionnalisation / stages conventionnés avec le ministère de l'Education Nationale :

* En M1, stages d'observation

* En M2, 2 types de stages : observation – pratique accompagnée (pendant le 1^{er} semestre) et stages en responsabilité (pendant le 2nd semestre) (d'une durée maximum de 108 heures, ce qui équivaut à 4,5 semaines de classe) rémunérés à hauteur de 3000€.

Les propositions concernant les stages en M1 restent très flous, aucun cadrage n'est proposé sur leur mise en œuvre.

Concernant les stages M2, si on constate une avancée par rapport au projet initial (proposition de stages en responsabilité avec un cadrage horaire), cela reste très en deçà de ce que représentait la formation professionnelle en PE2 (entre 7 et 8 semaines de stage en responsabilité). En tout état de cause, même rémunérés, ces stages représentent une économie substantielle par rapport au statut actuel des stagiaires.

Si l'offre de stages est inférieure au nombre de candidats, cela signifiera qu'un certain nombre de lauréats pourront se retrouver sur le terrain sans aucune formation professionnelle. Les questions de l'entrée dans le métier et les dispositifs d'accompagnement deviennent incontournables.

Se posent aussi les problèmes de la place des IMF, des décharges de direction des écoles à 4 et 5 classes.

En conclusion

Le chantier de la réforme de la formation des enseignants interroge non seulement sur les conditions de recrutement et de formation des étudiants, mais aussi sur la conception même du métier, la culture professionnelle et la carrière des personnels. C'est donc une problématique qui concerne l'ensemble de la profession et aura des répercussions sur le fonctionnement des écoles (accompagnement des néo-titulaires, formation continue, décharge de direction...). Ces questions doivent donc être abordées avec la profession (RIS, stages, initiatives IUFM...) mais aussi au niveau des instances locales (CS, CDFD...).

Se posent également les questions du risque de décrochage 1^{er} et 2nd degré, d'une nouvelle division à l'interne du 1^{er} degré et du recours à la contractualisation pour pallier aux besoins.